



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 12 MARS 2018 à 19h00
(convocation du 5 mars 2018)**

Membres présents : Mmes CHAUCHOT Sandrine, CORNELOUP-MONGEOT Christine, DESAILLY Magali, GEORGET Corinne, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège.

MM. BODEREAU David, HERVIEU Guy, PHILIPPE Gilles, VIARD Sylvain

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Absents excusés: Mme GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie a donné pouvoir à M. PHILIPPE Gilles
M. PHILIPS Christian a donné pouvoir à M. HERVIEU Guy

Absents
M. POILLOTTE Pierre
M. THOMAS Didier

Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Joëlle

Nombre de conseillers : en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Madame ROSE Nadège arrive à 19h03 et n'a pas pris part au vote du compte rendu du 5 février 2018.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur BODEREAU David, nouveau conseiller municipal.

Le compte rendu du 5 février 2018 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention (Mme GEORGET Corinne).

Compte administratif 2017

Monsieur Guy Hervieu, adjoint aux finances, prend la présidence de la séance après le retrait de la salle de Madame Nadine Mutin, Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **VOTE** le Compte administratif de l'année 2017 comme suit :

		SOLDE/ RESULTAT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2017	152 521,24	736 284,00	888 805,24
	Résultat 2016 reporté (compte 002)	135 002,40		
	Résultat global à affecter (a)	287 523,64		
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2017	523 819,79	444 413,62	968 232,69
	Solde 2016 reporté (compte 001)	- 316 785,79		
	Solde de Clôture 2017 (b) à reporter en investissement compte 001 en dépenses	207 033,28		
RESULTATS CUMULES 2017	c =(a+b)	494 556,92		

Restes à Réaliser au 31 décembre 2017	Investissement (d) dépenses Investissement (g) recettes	- 59 285,86 0,00		
	Solde Global d'investissement e = (b+d+g)	147 747,42		
RESULTAT 2017 Après RAR	f =(c+d+g)	435 271,06		

Compte de gestion 2017

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les conseillers municipaux ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **APPROUVENT** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation des résultats de l'année 2017

Le solde de clôture d'investissement 2017 est de 207 033,28 euros à reporter en 2018 au compte 001, en recettes d'investissement.

Le résultat global de fonctionnement 2017 à affecter est de 287 523,64 euros.

Le solde des Restes à Réaliser (RAR) est de : - 59 285,86 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	En réserve 1068 Recette d'investissement	147 747,42 €
	Report en fonctionnement 002 en recettes	287 523,64 €

Vote des taxes de l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** le maintien des taux des trois taxes suivantes au titre de l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 7,48 %

Taxe foncier bâti : 14,83 %

Taxe foncier non bâti : 30 %

Budget primitif 2018

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2018 et en avoir délibéré, le Conseil municipal de RUFFEY-lès-ECHIREY, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **APPROUVE** le budget primitif
- **VOTE** le budget primitif, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses : 970 352,64 euros

* Recettes : 970 352,64 euros

- Section d'Investissement :

* Dépenses : 542 913,70 euros

* Recettes : 542 913,70 euros

Détails des subventions de l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions de l'année 2018 comme suit :

Article 657361 – Subventions aux Caisses des Ecoles

Coopérative scolaire – école maternelle 1 000,00 euros

Coopérative école élémentaire 1 200,00 euros

Solde non affecté 300,00 euros

Total de l'article 657361 2 500,00 euros

Subventions pour rénovation du mur derrière l'église

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite rénover le mur situé derrière l'église car celui-ci menace de s'effondrer.

L'entreprise retenue pour cette rénovation est l'association chantiers d'insertion SENTIERS pour un montant total de 37 952,00 € (31 065,00 € de formateur et 6 887,00 € de matériaux). La subvention sera calculée sur le montant de formateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de la rénovation du mur situé derrière l'église pour un montant total de 37 952,00 €,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du PLAN PATRIMOINE INSERTION,
- **PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune pour les années 2018,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce même projet,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil départemental	sollicitée	31 065,00 €	80 %	24 852,00 €
TOTAL DES AIDES			80 %	24 852,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			20 %	6 213,00 €

Remplacement du véhicule C15

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la voiture utilitaire C 15 est en fin de vie et doit être changée. Plusieurs devis ont été reçus :

- BASSIGNY POIDS LOURS pour un montant de 20 500,00 € HT,
- SOCIÉTÉ SODIA FIAT pour un montant de 16 296,00 € HT,
- SOCIÉTÉ CITROËN pour un montant de 20 444,00 € HT,
- SOCIÉTÉ MERCEDES pour un montant de 30 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 2 voix contre (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** de retenir le devis de la société SODIA FIAT pour un montant de 16 296,00 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Emprunt pour l'acquisition du camion communal

Afin d'assurer le financement de l'acquisition du camion communal, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 19 462,00 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit de la Caisse d'Epargne de Bourgogne – Franche-Comté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 2 voix contre (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne – Franche-Comté, un prêt à taux fixe classique d'un montant de 19 462,00 € sur une durée de 5 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des échéances est trimestrielle,
 - les frais de dossier sont de 100,00 € déduit du premier déblocage des fonds,
 - le taux d'intérêt est de 0,95 %,
 - le remboursement anticipé peut être effectué partiellement ou totalement à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.
- **DÉCIDE** de donner tout pouvoir au maire pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Compte administratif du budget annexe 2017 Lotissement "Le Pressoir"

Monsieur Guy Hervieu, adjoint aux finances, prend la présidence de la séance après le retrait de la salle de Madame Nadine Mutin, Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **VOTE** le Compte administratif du lotissement "le Pressoir" de l'année 2017 comme suit :

		SOLDE/ RESULTAT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2017	0,00	159 086,00	159 086,00
	Résultat global à affecter (a)	0,00		
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2017	- 159 086,00	159 086,00	0,00
	Solde de Clôture 2017 (b) à reporter en investissement compte 001 en dépenses	- 159 086,00		
RESULTATS CUMULES 2017	c =(a+b)	- 159 086,00		

Restes à Réaliser au 31 décembre 2017	Investissement (d) dépenses Investissement (g) recettes	0,00 0,00		
	Solde Global d'investissement e = (b+d+g)	- 159 086,00		
RESULTAT 2017 Après RAR	f=(c+d+g)	- 159 086,00		

Compte de gestion budget annexe lotissement "le Pressoir" 2017

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les conseillers municipaux ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **APPROUVENT** le compte de gestion du budget annexe du lotissement "le pressoir" du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation des résultats du budget annexe lotissement "le Pressoir" de l'année 2017

Le solde de clôture d'investissement 2017 est de – 159 086,00 euros.

Le résultat global de fonctionnement 2017 à affecter est de 0,00 euros.

Le solde des Restes à Réaliser (RAR) est de : 0,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	En réserve 1068 Recettes d'investissement	0,00 €
	Report en fonctionnement 002 en recettes	0,00

Budget annexe primitif 2018 du lotissement "le Pressoir"

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'année 2018 et en avoir délibéré, le Conseil municipal de RUFFEY-lès-ECHIREY, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège) :

- **APPROUVE** le budget primitif
- **VOTE** le budget primitif, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses : 354 056,00 euros
* Recettes : 396 528,00 euros

- Section d'Investissement :

* Dépenses : 336 114,00 euros
* Recettes : 336 114,00 euros

Informations diverses

- **Lundi 19 mars 2018**, à 18h devant le monument dédié à la FNACA : cérémonie du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.
- Vide dressing organisé par le Tennis Club de Ruffey-lès-Echirey le **dimanche 25 mars 2018** de 9h à 17h.
- "Les oiseaux de Ruffey-lès-Echirey" : sortie découverte le **samedi 31 mars 2018** à 9h30 (rdv devant la mairie) – Animation proposée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
- La sortie au Sénat pour le Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le **lundi 9 avril 2018**.
- Conférence "Le vignoble de Ruffey-lès-Echirey : passé, présent et futur" le **mercredi 25 avril 2018** à 19h à la salle des fêtes de Ruffey-lès-Echirey, animée par M. Roland BUGADA, conférencier. Une dégustation expliquée clôturera cette conférence.
- Code de la route le **jeudi 3 mai 2018** à 14h30, salle multi-activités.
- Vide grenier organisé par le Football Club Loisirs (FCL) le **lundi 21 mai 2018** à Ruffey-lès-Echirey, au cœur du village.
- Journée "Prévention et Secours Civique de niveau 1" (PSC 1) le **samedi 2 juin 2018**, salle du conseil municipal en mairie.

- Début des travaux de sécurisation de la rue des Écoles et le bas de la rue des Crais le **19 mars 2018 et ce, jusqu'au 21 avril 2018**. Il sera interdit de stationner dans la rue, sauf riverains, secours, poste. Il est demandé aux parents d'élèves de stationner sur le parking des terrains de pétanque et d'emmener leurs enfants à l'école maternelle.
- Des travaux derrière l'école maternelle sont actuellement réalisés afin de prévoir une sortie de secours en cas de problème (attentat, feu...). La sortie de secours donnera vers le Mille Club.
- Le parking de la salle multi-activités étant imbibé d'eau, des travaux sont actuellement réalisés afin de résoudre le problème.

La séance est levée à 20h50.

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 12 mars 2018




Madame le Maire,
Nadine MUTIN